

BILAN DE L'ANNÉE

2022

AVANT-PROPOS



L'année 2022 a marqué le 10^e anniversaire d'eu-LISA, l'occasion d'apprécier ses réalisations et ses contributions au bon fonctionnement de l'espace Schengen. Durant ces dix dernières années, eu-LISA a évolué, passant du statut de petite agence technique à celui de «cœur numérique de Schengen». Aujourd'hui, l'Agence pilote la transformation numérique des systèmes de gestion des frontières et des migrations de l'UE et facilite la libre circulation au sein de l'espace Schengen.

Au cours de l'année écoulée, les changements intervenus dans l'environnement politique et opérationnel ont mis à l'épreuve la résilience et la capacité de l'Agence à garantir la disponibilité ininterrompue des systèmes de justice et d'affaires intérieures (JAI) dont elle assure la gestion. L'Agence a consacré beaucoup d'efforts au développement de nouveaux systèmes et à l'architecture d'interopérabilité qui constituent l'un des programmes de transformation les plus complexes au monde en matière de gestion intégrée des frontières et de sécurité intérieure. En outre, eu-LISA a continué d'accroître son rôle dans le domaine de la justice au sein de l'UE en commençant à préparer la reprise du système e-CODEX.

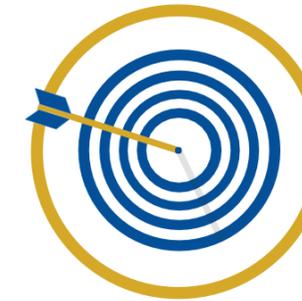
Tout au long de cette période, eu-LISA s'est efforcée d'être un partenaire fiable et compétent pour les États membres et les institutions de l'UE. Compte tenu de la résilience et de la flexibilité dont a fait preuve eu-LISA en 2022, je suis convaincue que l'Agence repose sur des bases solides qui lui permettront de maintenir et d'améliorer encore sa contribution fructueuse aux États membres et à l'UE en général. Œuvrons tous ensemble dans la concrétisation de nos objectifs!

Agnès Diallo
Directrice exécutive



VISION

Nous mettons tout en œuvre pour fournir des solutions innovantes et pratiques afin de répondre à l'évolution des besoins de l'UE tout en favorisant la transformation numérique dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.



MISSION

Notre mission consiste à soutenir l'UE et les États membres dans leurs efforts pour que l'Europe demeure ouverte et sûre grâce à des technologies de pointe.



VALEURS FONDAMENTALES

Notre vision et notre mission se traduisent en activités opérationnelles par l'application des valeurs fondamentales que sont la responsabilité, la transparence, l'excellence, la continuité, le travail d'équipe et un service à la clientèle de premier ordre.



SIÈGE
Tallinn, Estonie



SITE TECHNIQUE
Strasbourg, France

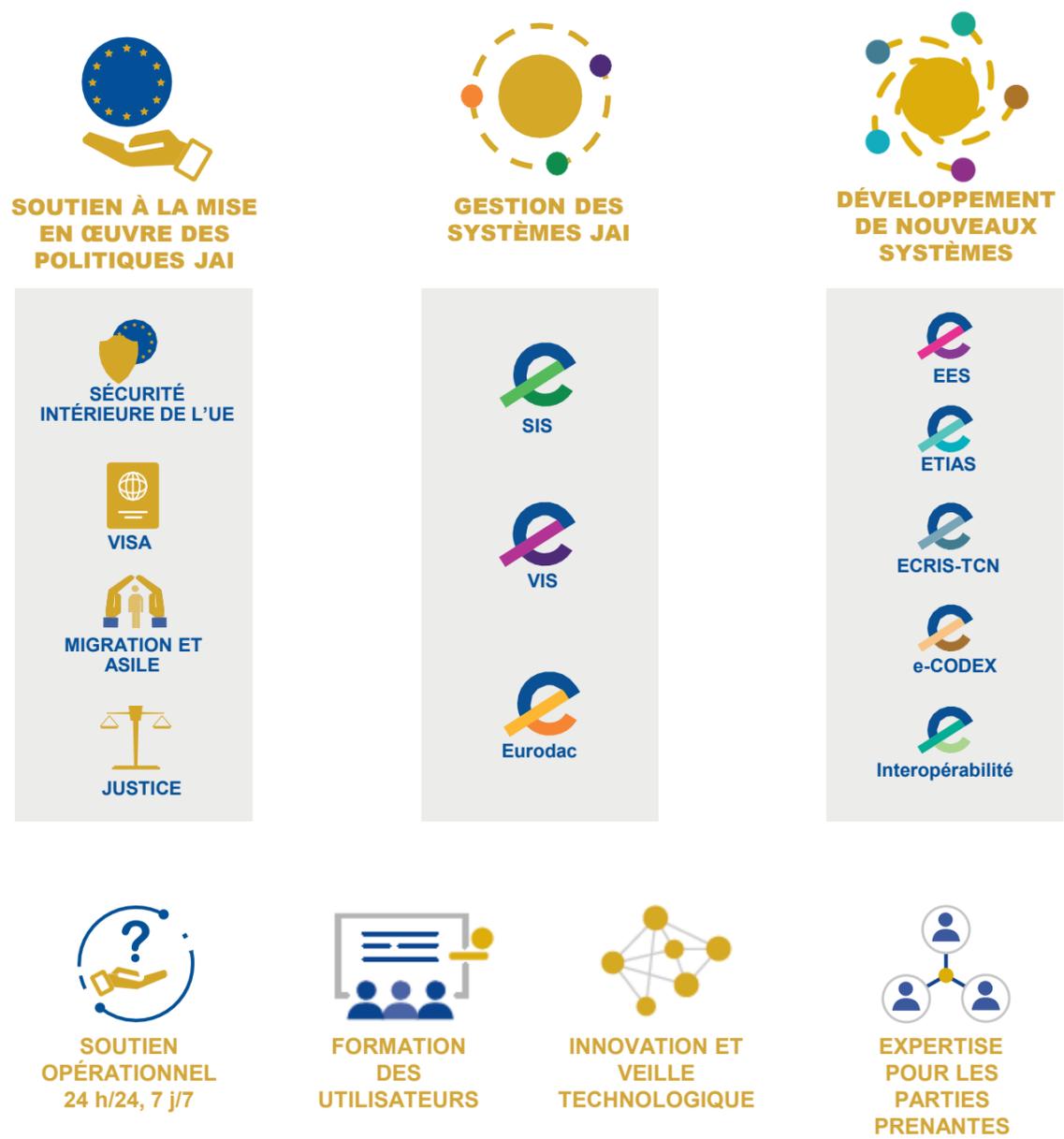


BUREAU DE LIAISON
Bruxelles, Belgique



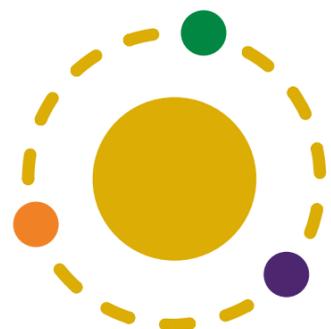
SITE TECHNIQUE DE SECOURS
St Johann im Pongau, Autriche

ACTIVITÉS



PRIORITÉS

- Opération et service stable et sans interruption des systèmes centraux d'information: SIS, VIS, Eurodac
- Progrès dans la mise en œuvre de nouvelles initiatives et de mises à niveau conformément aux feuilles de route établies: EES, ETIAS, révision VIS, refonte Eurodac
- Avancement du programme d'augmentation des capacités sur le site opérationnel de l'Agence à Strasbourg
- Poursuite du renforcement du système de contrôle interne de l'Agence en mettant l'accent sur la gestion de la qualité et sur la gestion des contrats et des fournisseurs
- Poursuite du développement et de l'amélioration de la capacité de gestion des programmes et des portefeuilles d'eu-LISA



SYSTÈMES EN SERVICE

En 2022, l'agence a continué de garantir le fonctionnement stable des principaux systèmes JAI de l'UE — SIS, VIS, Eurodac — et la gestion opérationnelle de l'infrastructure, des réseaux et des services sous-jacents, complétés par une assistance 24 h/24 et 7 j/7. À l'exception de quelques incidents ayant entraîné une indisponibilité à court terme et des retards, tous les systèmes ont respecté les niveaux de service définis respectifs.

Nombre de nouvelles versions déployées avec succès pour chaque système:

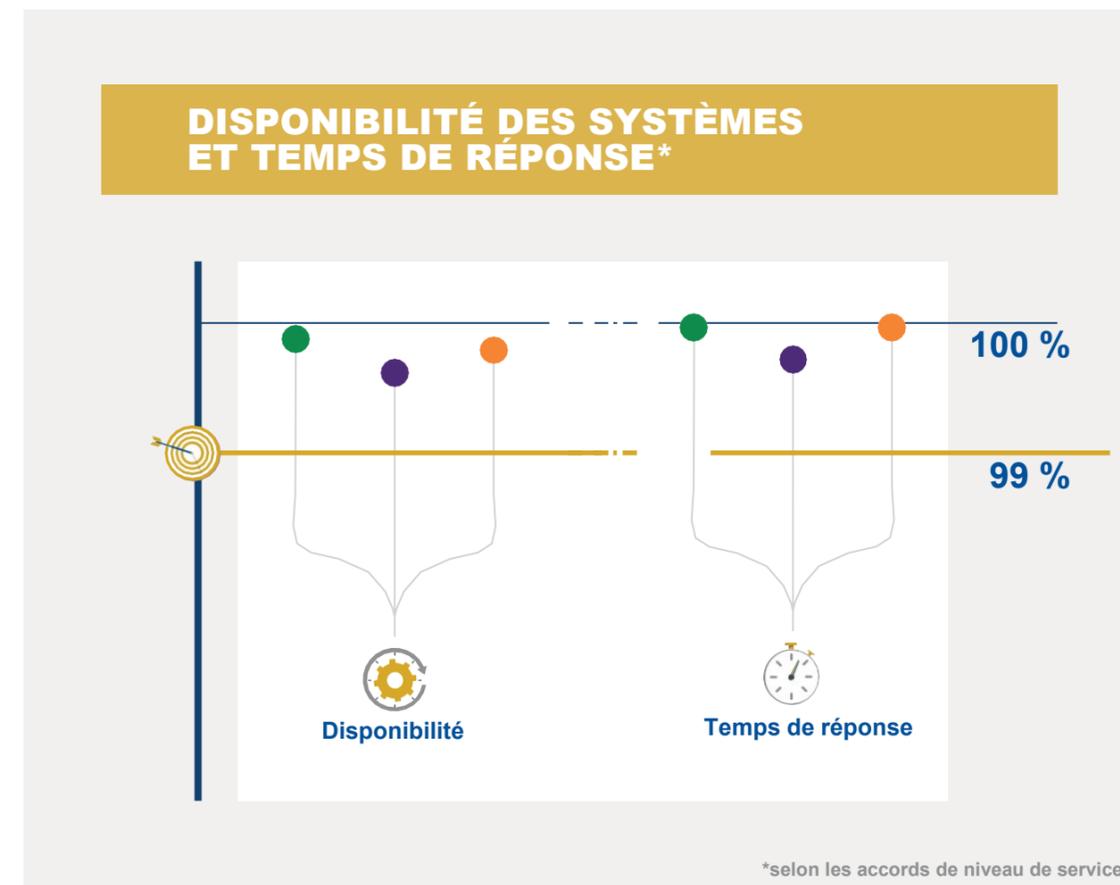
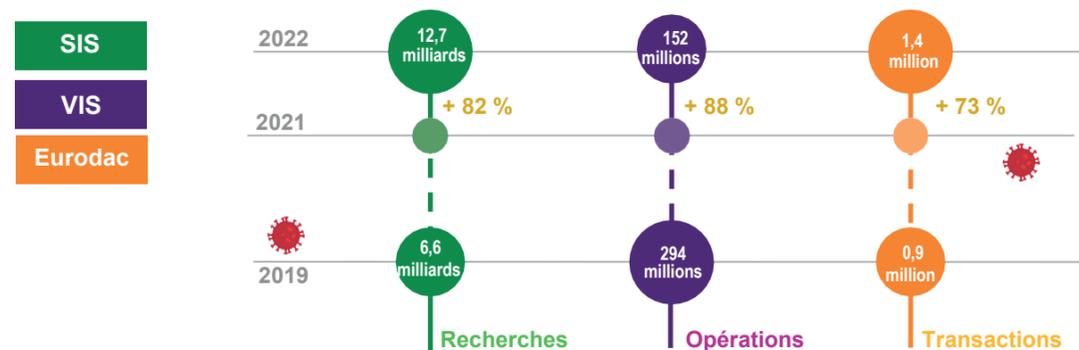
SIS ● 1

VIS ● 4

Eurodac ● 1

UTILISATION DES SYSTÈMES

Après la baisse provoquée par la COVID-19, les taux d'utilisation des systèmes se sont rapidement rétablis tout au long de l'année 2022. Si SIS et Eurodac ont réussi à dépasser les niveaux d'utilisation des années précédentes, l'utilisation du VIS accuse encore un retard par rapport aux niveaux préalables à la pandémie.



RAPPORTS TECHNIQUES ET STATISTIQUES PUBLIÉS EN 2022

- Rapport statistique annuel du SIS II 2021
- Rapport sur le fonctionnement technique du SIS II 2019-2020
- Rapport sur le fonctionnement technique du VIS 2019-2021
- Liste des autorités désignées d'Eurodac 2022
- Rapport statistique annuel d'Eurodac 2021
- Rapport annuel d'Eurodac 2021

SYSTEME D'INFORMATION SCHENGEN



Lancé en 1995, le SIS est le plus grand système d'échange d'informations entre les services de maintien de l'ordre européens et les autorités de contrôle aux frontières, constituant l'une des pierres angulaires de l'espace Schengen.

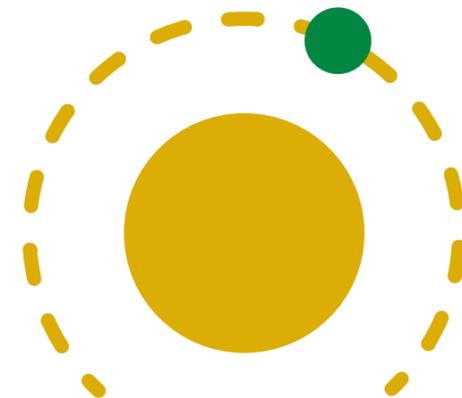
Le SIS facilite l'échange d'informations sur les personnes recherchées ou disparues et sur les objets perdus ou volés, et fournit aux autorités compétentes des consignes sur les mesures à prendre lorsque des personnes ou des objets ont été détectés. Il constitue donc un outil précieux pour lutter contre la criminalité transfrontière et le terrorisme.

L'Agence assume la responsabilité de la gestion opérationnelle du système depuis mai 2013 et est chargée de veiller à l'efficacité et à l'évolution du système central et de son infrastructure de communication.

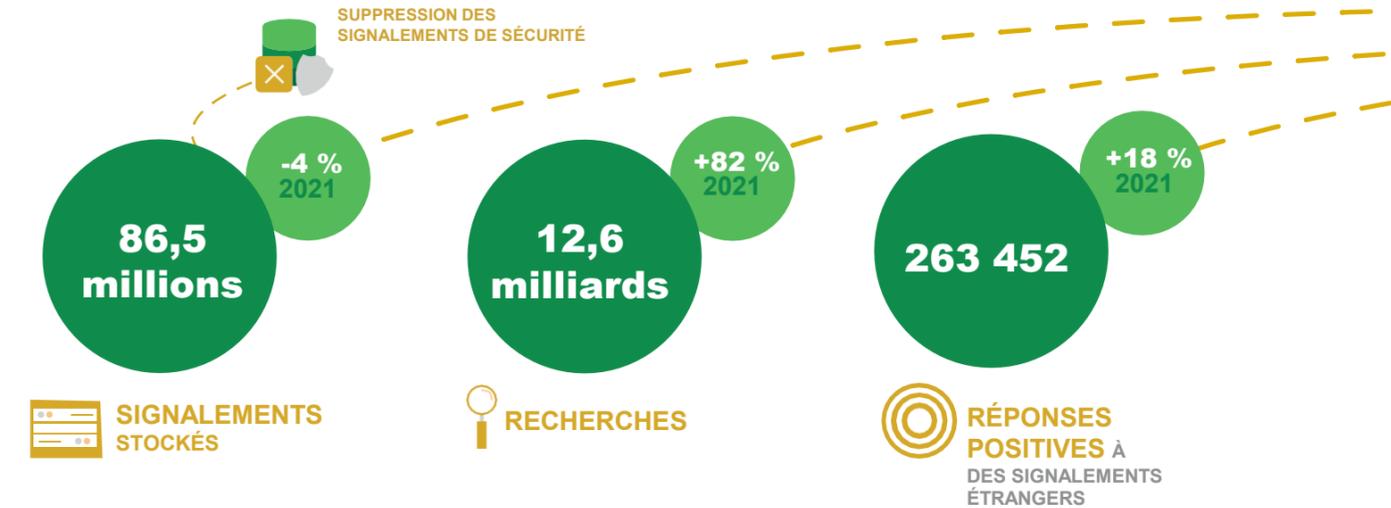
L'adoption des règlements relatifs à la refonte du SIS en 2018 a marqué le début d'une phase importante de développement de nouveaux types de signalements et de fonctionnalités supplémentaires, qui s'est achevée par la mise en service de la nouvelle version du SIS en mars 2023.

En 2022, les principaux objectifs d'eu-LISA ont été les suivants:

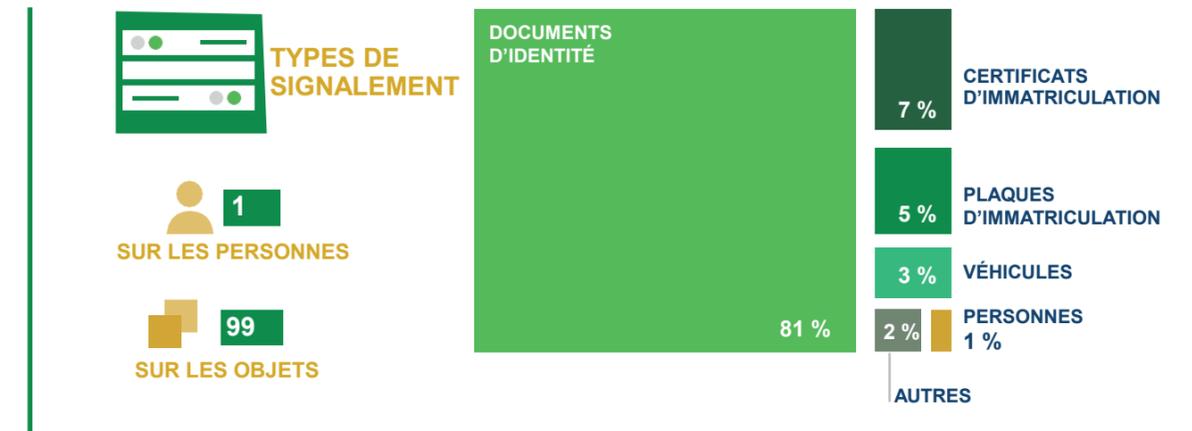
- garantir la **disponibilité continue du système**;
- fournir les évolutions nécessaires, y compris le déploiement d'**Elasticsearch**, un nouveau moteur de recherche permettant de décupler la capacité de recherche.



LE SIS EN CHIFFRES - 2022



SIGNALEMENTS DU SIS PAR TYPE





SYSTEME D'INFORMATION SUR LES VISAS

Le VIS, qui constitue l'un des éléments essentiels de l'architecture de Schengen, facilite le traitement des demandes de visa et la gestion des visas de court séjour pour les ressortissants de pays tiers se rendant dans l'espace Schengen ou y transitant. À ce titre, il soutient la mise en œuvre de la politique commune des visas de l'UE et contribue à lutter contre la fraude aux visas en aidant à l'identification des personnes qui ne remplissent pas les conditions nécessaires pour séjourner ou entrer sur le territoire de l'UE.

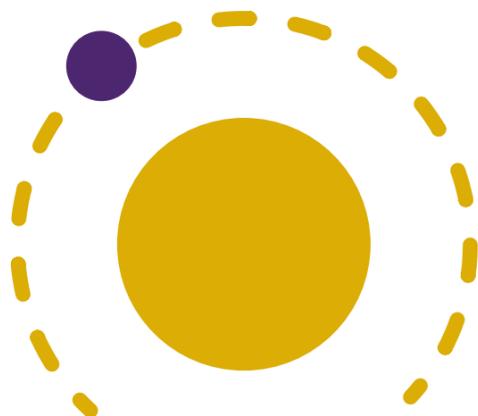
Mis en service en octobre 2011, le VIS est opérationnel dans le monde entier depuis février 2016, reliant les points de passage des frontières extérieures de l'UE aux consulats des États membres à travers le monde.

Le règlement VIS révisé, adopté en 2021, a donné à eu-LISA le mandat d'introduire de nouvelles fonctionnalités dans le système et d'assurer son intégration avec les éléments d'interopérabilité.

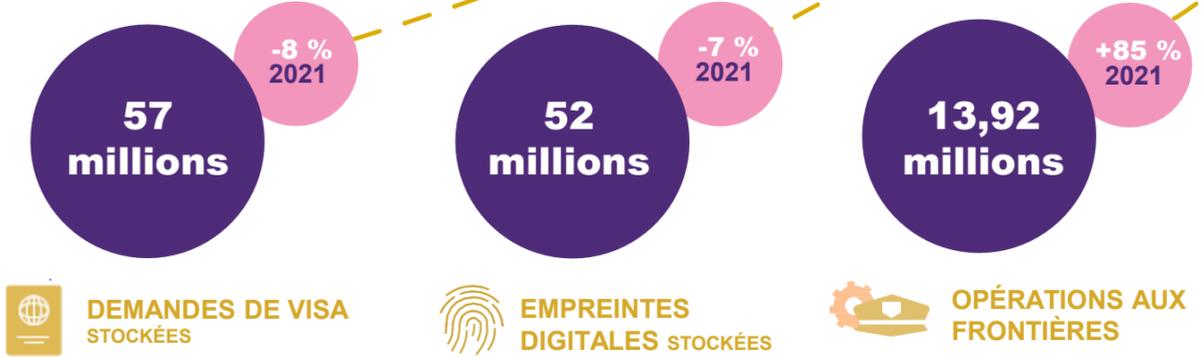
En 2022, deux projets ont été lancés par l'Agence, visant à :

- l'élargissement du champ d'application du système avec l'inclusion des visas de long séjour et des titres de séjour;
- l'établissement de connexions directes avec l'EES et l'ETIAS.

Au cours des deux dernières années, l'utilisation du VIS a été fortement touchée par la COVID-19 et par les restrictions de voyage associées. En 2022, la tendance négative a commencé à s'inverser, mais n'a pas encore retrouvé les niveaux antérieurs à la COVID-19.



LE VIS EN CHIFFRES - 2022



DIMINUTION DU NOMBRE DE DEMANDES DE VISA ET D'EMPREINTES DIGITALES STOCKÉES



Les nouvelles demandes de visa et les nouvelles empreintes digitales n'ont pas compensé celles ayant été supprimées, car la COVID-19 continue d'affecter les demandes de visa et, par conséquent, les empreintes digitales, ajoutées à la base de données du VIS.

INTÉGRATION DE LA CROATIE

En décembre 2022, le Conseil JAI a approuvé la pleine application de l'acquis de Schengen pour la Croatie. Tout au long de l'année 2022, eu-LISA a travaillé en étroite collaboration avec la Croatie pour s'assurer de sa préparation à utiliser pleinement SIS et VIS à compter du 1^{er} janvier 2023.



EURODAC

SYSTÈME EUROPÉEN DE COMPARAISON DES SIGNALEMENTS DACTYLOSCOPIQUES DES DEMANDEURS D'ASILE

Opérationnel depuis 2003, Eurodac est la base de données européenne d'empreintes digitales numérisées pour la gestion des demandes d'asile conformément au règlement de Dublin. Ce système aide à définir l'État membre responsable en déterminant si le demandeur a précédemment demandé l'asile dans un autre pays de l'UE.

L'Agence est chargée de la gestion opérationnelle du système central d'Eurodac depuis juin 2013. Afin de mieux lutter contre la migration irrégulière, eu-LISA se prépare à entreprendre une évolution majeure d'Eurodac en introduisant de nouvelles fonctionnalités et en repensant son système central. Toutefois, ces développements restent tributaires de l'adoption imminente de la refonte du règlement Eurodac.

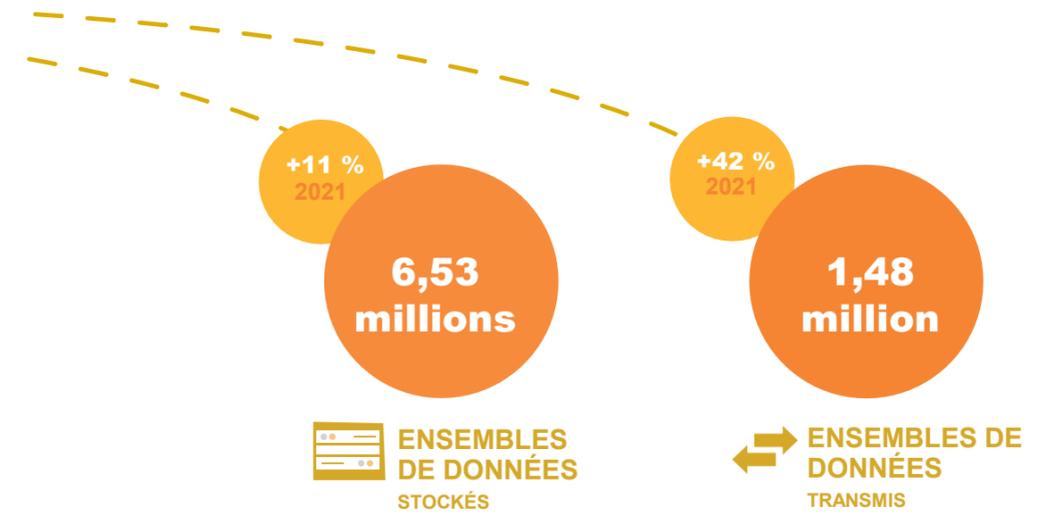
LANCEMENT D'AMÉLIORATIONS MAJEURES EN 2022

Projet de mise à niveau des capacités
Renforcement de la capacité de stockage
7 millions → 9 millions

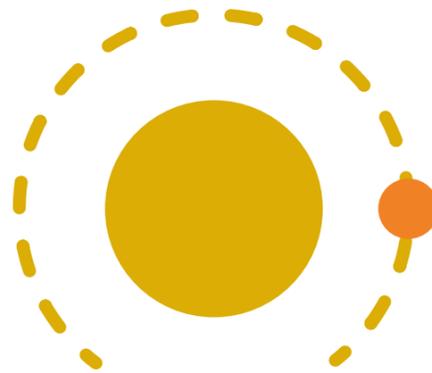
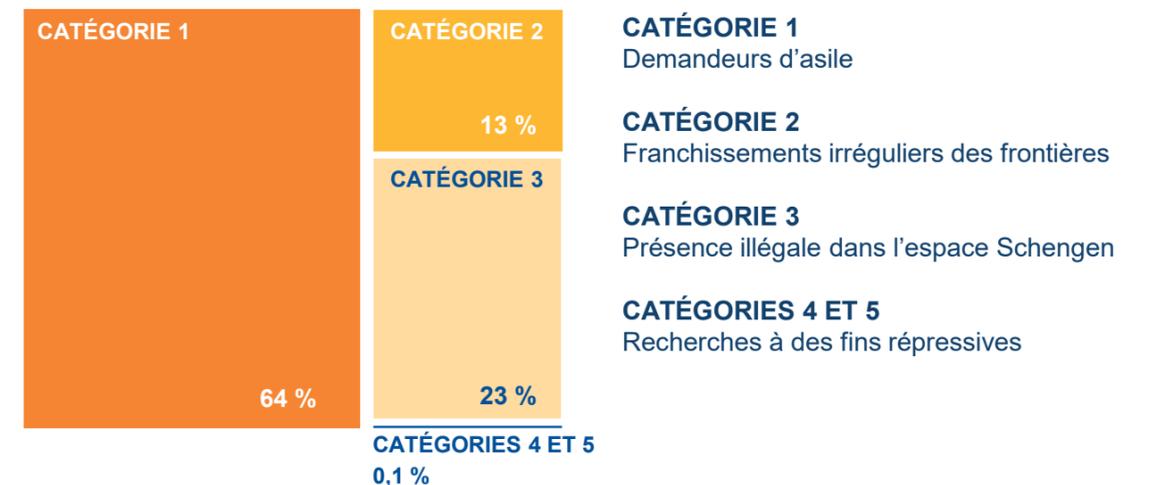
Projet de mise à niveau minimal
Mise à niveau des composants logiciels et matériels du système

FINALISATION EN 2023

EURODAC EN CHIFFRES - 2022



APERÇU DES CATÉGORIES D'ENSEMBLES DE DONNÉES





NOUVEAUX SYSTÈMES EN DÉVELOPPEMENT

En 2018, eu-LISA a été chargée du développement de plusieurs nouveaux systèmes d'information, ainsi que de l'**architecture d'interopérabilité** pour le domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI) de l'UE.

Dans les années à venir, eu-LISA devrait lancer trois nouveaux systèmes, à savoir **EES**, **ETIAS** et **ECRIS-TCN**, afin de compléter les systèmes existants de l'UE: **SIS**, **VIS** et **Eurodac**. Une fois opérationnels, ils permettront d'améliorer davantage la gestion des frontières extérieures de l'espace Schengen et la sécurité intérieure, tout en offrant une expérience de voyage plus fluide aux voyageurs internationaux qui se rendent dans l'UE.

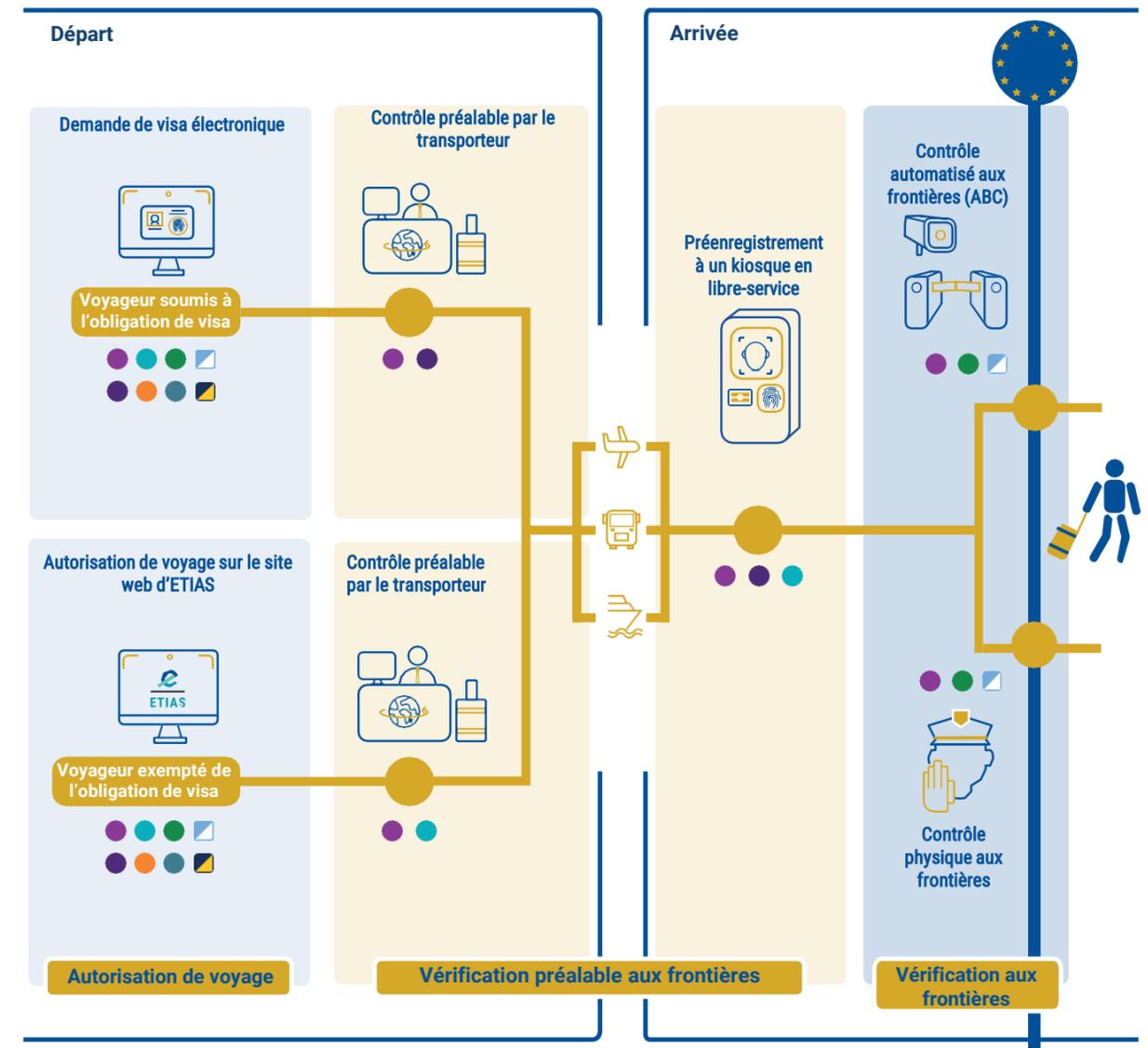
En outre, eu-LISA devrait également accroître sa contribution au domaine de la justice de l'UE en prenant en charge la gestion opérationnelle du système **e-CODEX**, une plateforme numérique qui facilite les procédures judiciaires transfrontières.

Tout au long de l'année 2022, le développement et la livraison de nouveaux systèmes se sont poursuivis malgré des retards persistants, principalement dus à l'incapacité du contractant à respecter les délais. Pour remédier à ces problèmes, eu-LISA a travaillé en étroite collaboration avec la Commission et les États membres, en mettant en œuvre des mesures visant à en atténuer l'impact.

L'**infographie sur le continuum du voyageur** décrit le parcours du voyageur du point de vue des ressortissants de pays tiers qui prévoient un séjour de courte durée dans l'espace Schengen, et présente la manière dont les nouveaux systèmes contribueront à la gestion intégrée des frontières extérieures de l'UE. Les différents contrôles effectués automatiquement par les systèmes et sur les bases de données à chaque étape sont également mis en évidence.



LE CONTINUUM DU VOYAGEUR



Systèmes et bases de données vérifiés à différentes étapes

- EES
- ETIAS
- SIS
- VIS
- Eurodac
- ECRIS-TCN
- Bases de données d'Interpol
- Base de données d'Europol



SYSTÈME D'ENTRÉE/ DE SORTIE



SYSTÈME EUROPÉEN D'INFORMATION ET D'AUTORISATION CONCERNANT LES VOYAGES



L'EES modernisera les processus de contrôle aux frontières de l'espace Schengen en remplaçant l'apposition manuelle de tampons sur les passeports par l'enregistrement électronique de tous les mouvements transfrontaliers de tous les ressortissants de pays tiers entrant et sortant de l'espace Schengen. Ce système améliorera donc la gestion des flux croissants de voyageurs en rationalisant les procédures de passage des frontières et en optimisant le nombre de garde-frontières aux points de contrôle.

L'EES garantira également un meilleur suivi des séjours autorisés et l'identification des personnes ayant éventuellement dépassé la durée du séjour autorisé, ce qui aura pour effet de freiner l'immigration irrégulière et de renforcer la sécurité intérieure, tout en contribuant à la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme.

Le développement de l'EES a débuté en janvier 2018 et, tout au long de l'année 2022, eu-LISA a continué à limiter les effets des retards persistants, et leur incidence sur le développement d'autres systèmes et les composants de l'interopérabilité.

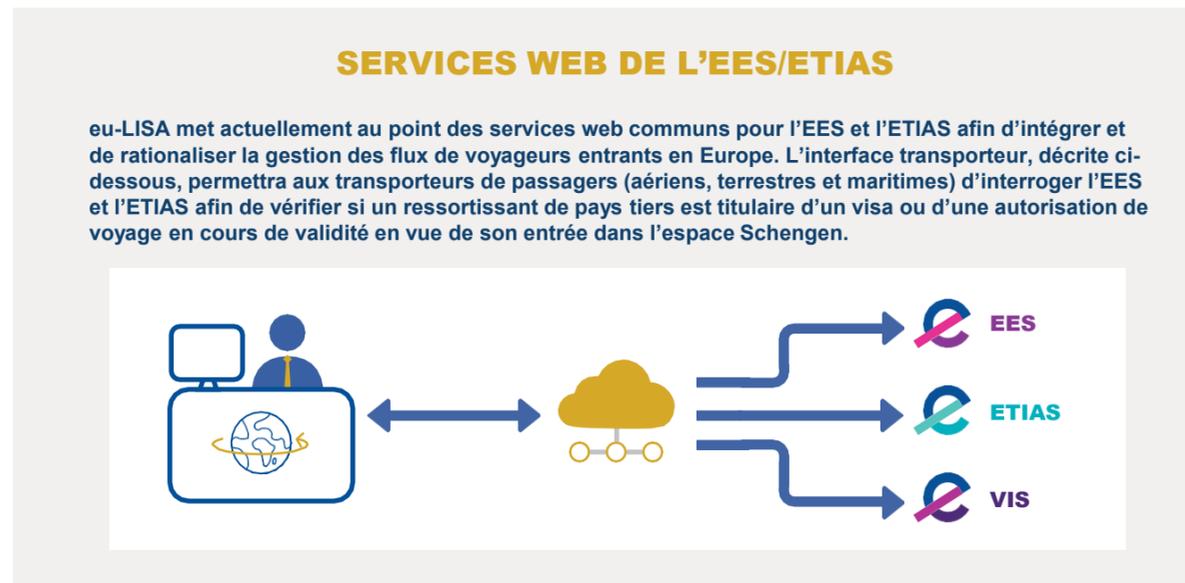
L'ETIAS est un système d'autorisation de voyage en ligne qui s'adresse aux ressortissants de pays tiers exemptés de l'obligation de visa qui envisagent d'entrer ou de traverser l'espace Schengen. Ce système de filtrage préalable au voyage compare les informations entre tous les systèmes JAI, ainsi que les bases de données d'Europol et d'Interpol, afin de vérifier à l'avance les risques en matière de sécurité, de migration irrégulière ou d'épidémie permettant de justifier un refus d'entrée dans l'espace Schengen.

Les autorisations ETIAS sont vérifiées par les transporteurs aériens, maritimes et terrestres avant l'embarquement, ainsi que par les garde-frontières aux points de passage des frontières extérieures de l'espace Schengen. Ce système vise à rationaliser les procédures de contrôle aux frontières et à réduire les temps d'attente à la frontière.

Le développement d'ETIAS a commencé fin 2018. Toutefois, en raison d'importantes interdépendances avec l'EES, le développement et la mise en œuvre du système sont tributaires de la finalisation et de la bonne mise en service de ce système.

AVANCEMENT

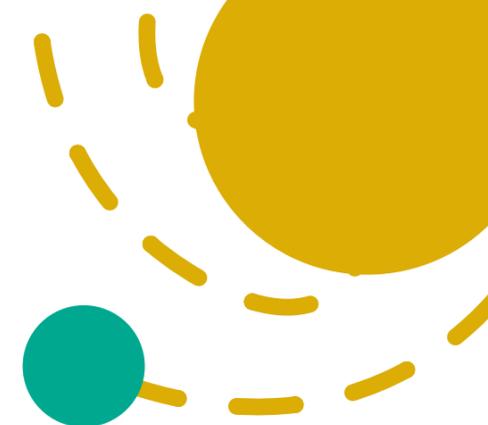
- Version intermédiaire déployée en avril 2022
- Nouvelle stratégie de résolution (3R) adoptée en 2023: Remobiliser, Résoudre, Renouveler
- Nouvelle feuille de route sur la mise en œuvre de l'interopérabilité approuvée par le Conseil JAI en octobre 2023



AVANCEMENT

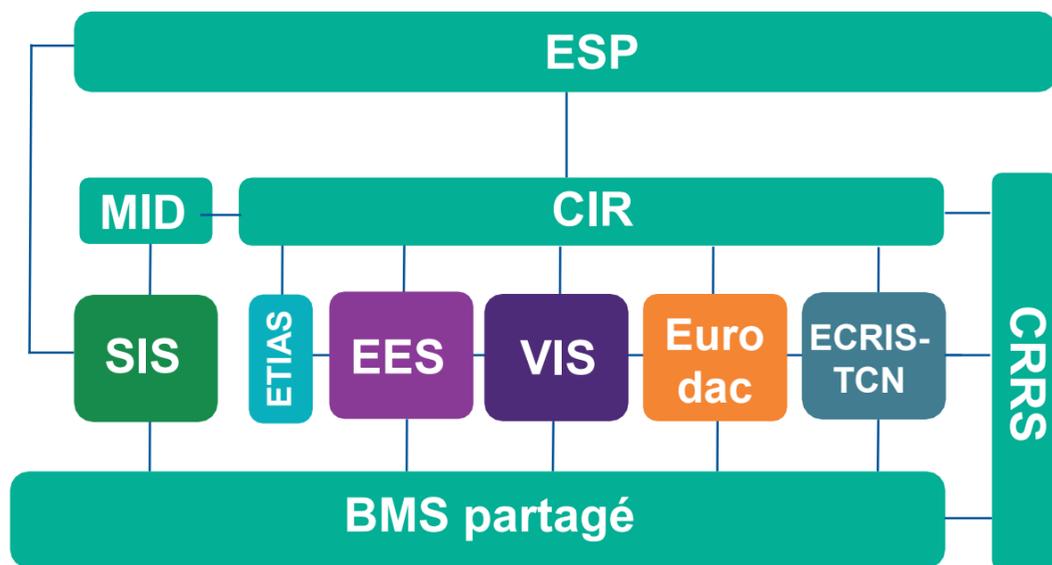
- Nouvelle stratégie de résolution (3R) adoptée en 2023: Remobiliser, Résoudre, Renouveler
- Nouvelle feuille de route sur la mise en œuvre de l'interopérabilité approuvée par le Conseil JAI en octobre 2023

INTEROPÉRABILITÉ



L'interopérabilité est la capacité des systèmes interconnectés à partager des données et à échanger des informations. Au cours des cinq dernières années, eu-LISA a développé la nouvelle architecture d'interopérabilité pour le domaine JAI de l'UE afin d'améliorer la gestion efficace des frontières extérieures de l'Europe, de la sécurité intérieure et de la migration. Cette interopérabilité des systèmes sera facilitée par des composants spécifiques qui permettront aux services répressifs européens de rechercher et d'échanger plus facilement des informations dans toutes les bases de données et tous les systèmes JAI gérés par l'eu-LISA: SIS, VIS, Eurodac, EES, ETIAS et ECRIS-TCN.

COMPOSANTS DE L'ARCHITECTURE D'INTEROPÉRABILITÉ JAI



le portail de recherche européen (**ESP**) permettra aux utilisateurs autorisés d'effectuer des recherches uniques et de recevoir des résultats de tous les systèmes d'information JAI auxquels ils ont accès



le répertoire commun de données d'identité (**CIR**) sera une base de données contenant des informations biographiques sur les ressortissants de pays tiers afin de garantir une identification fiable



le détecteur d'identités multiples (**MID**) qui servira à vérifier si les données d'identité interrogées existent dans plusieurs systèmes, permettant ainsi de détecter les identités multiples liées aux mêmes données biométriques



le service partagé d'établissement de correspondances biométriques (**BMS partagé**) permettra de recouper des données d'identité au moyen d'identifiants biométriques dans l'ensemble des systèmes JAI

En tant qu'élément distinct, le répertoire central des rapports et statistiques (**CRRS**) fournira des données statistiques intersystèmes et des rapports analytiques sur tous les systèmes JAI à des fins stratégiques, opérationnelles et de qualité des données.

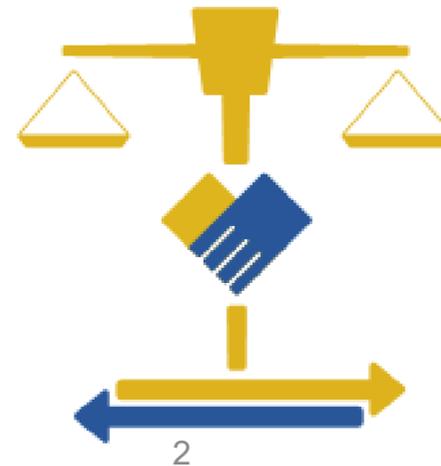
ECRIS-TCN

Systeme europeen d'information sur les casiers judiciaires – Ressortissants de pays tiers

En vertu du droit de l'Union, les juridictions nationales sont tenues de tenir compte des condamnations anterieures lorsqu'elles prononcent des peines dans des affaires penales. Le systeme europeen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS), en service depuis 2012, est un systeme decentralise d'echange d'informations sur les casiers judiciaires entre les Etats membres de l'UE.

ECRIS-TCN est un systeme centralise de concordance/non concordance, qui vient completer le systeme ECRIS avec des informations sur les casiers judiciaires de ressortissants de pays tiers (TCN) ayant fait l'objet d'une condamnation dans l'UE. Ensemble, ces deux systemes aideront les juges, les procureurs et les autres autorites competentes a obtenir des informations completes sur les antecedents criminels des ressortissants de pays tiers, quel que soit l'Etat membre dans lequel ils ont ete condamnes auparavant.

Par consequent, ECRIS-TCN contribuera egalement a la mise en oeuvre du principe de reconnaissance mutuelle des jugements et decisions judiciaires dans un espace commun de liberte, de securite et de justice. Dans le cadre de l'architecture d'interopabilite JAI, ECRIS-TCN sera connecte aux elements d'interopabilite, ce qui permettra d'effectuer des recherches dans tous les systemes d'information JAI.



NUMERISATION DE LA JUSTICE

En 2020, la Commission europeenne a lance l'initiative pour la numerisation de la justice dans le but d'ameliorer la cooperation entre les autorites judiciaires europeennes, tout en offrant un meilleur acces a la justice pour les citoyens et les entreprises dans l'ensemble de l'UE.

Ces dernieres annees, eu-LISA a renforce sa contribution au domaine de la justice, principalement en matiere de solutions numeriques pour faciliter la cooperation dans le cadre des procedures civiles et penales transfrontieres.

e-CODEX

En service depuis 2016, e-CODEX fournit l'infrastructure numerique pour une communication et un echange de donnees securises et interoperables entre les autorites judiciaires europeennes et les professionnels du droit dans le cadre des procedures judiciaires transfrontieres, garantissant ainsi un processus judiciaire plus efficace pour les citoyens et les entreprises a travers l'Europe.

Jusqu'a present, e-CODEX a ete deploye dans des services informatiques utilisees par les autorites judiciaires nationales et d'autres professions juridiques pour l'echange d'actes de procedure tels que les injonctions de payer europeennes et les mandats d'arret.

A la suite de l'adoption du reglement e-CODEX en mai 2022, eu-LISA s'est preparee a reprendre la gestion operationnelle de la plateforme en 2023. Pour eu-LISA, le fait d'assumer la responsabilite de la gestion d'e-CODEX est une etape importante dans son evolution visant a diriger les efforts deployes a l'echelle europeenne dans le domaine de la numerisation de la justice.

INNOVATION RECHERCHE DÉVELOPPEMENT

eu-LISA suit de manière proactive les développements en matière de recherche et d'innovation technologique dans les domaines des systèmes d'information à grande échelle, afin de fournir des services de haute qualité, et en testant des technologies et des solutions nouvelles. L'expertise acquise est ensuite partagée avec les parties prenantes concernées par le biais de publications, de conférences et de formations.

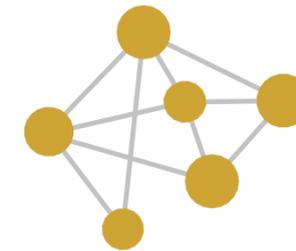


PUBLICATIONS

- «Enabling Seamless Travel to the European Union» (Simplification des voyages vers l'Union européenne)
- Rapport conjoint avec **Eurojust** sur l'utilisation de solutions d'IA pour soutenir la coopération transfrontalière en matière de justice pénale
- Article scientifique sur la qualité des empreintes digitales

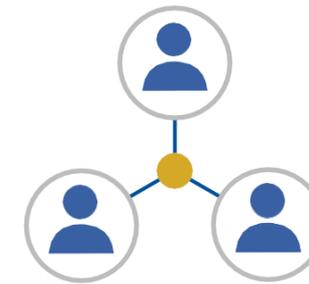
TABLES RONDES DE L'INDUSTRIE

- Juin 2022
Technologies biométriques dans la gestion et la vérification de l'identité
- Octobre 2022
EES, ETIAS et transporteurs préparation pour l'entrée en service



INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

- Preuve-de-concept VisaChatbot
- Feuille de route interne sur l'intelligence artificielle
- Groupe de travail sur l'intelligence artificielle (WGAI)



ENGAGEMENT AVEC LES PARTIES PRENANTES

- Feuille de route sur la standardisation à des fins de qualité des données
- Programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation
- Pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure (EU Innovation Hub)

FORMATION AUX SYSTÈMES JAI POUR LES ÉTATS MEMBRES



48 activités de formation

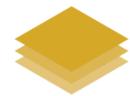
2800 participants

90% taux de satisfaction à la formation

INFRASTRUCTURE ET RÉSEAU

Tous les systèmes d'information gérés par eu-LISA sont hébergés dans des centres de données, tandis que la connectivité entre les systèmes et leurs utilisateurs finaux est assurée par l'infrastructure de communication gérée depuis le réseau central.

INFRASTRUCTURE ET CENTRE DE DONNÉES



PLATEFORME COMMUNE PARTAGÉE | plateforme d'infrastructure évolutive et standardisée destinée à fournir les services techniques sous-jacents nécessaires au fonctionnement de tous les systèmes d'information gérés par l'eu-LISA

- Nouvelle solution de système de stockage haute performance
- Nouveau processus de maintenance adaptative pour garantir la mise à jour des systèmes



DATA-CENTRE-AS-A-SERVICE (DCaaS) | approche adoptée pour accroître l'efficacité opérationnelle

Optimisation des centres de données pour répondre aux besoins futurs en matière de capacité
Préparation d'un nouveau centre de données modulaire modulaire

RÉSEAU



Haut niveau de sécurité grâce à une couche supplémentaire de cryptage



> 99 % de disponibilité dans les 3 domaines de communication gérés par l'Agence (SIS, SIS Sirene, VIS, Eurodac, EES, ETIAS, ECRIS)

SOUTIEN DIRECT AUX OPÉRATIONS

ASSISTANCE À L'EXPLOITATION DES SYSTÈMES



Le service d'assistance d'eu-LISA fournit un soutien 24 h/24 et 7 j/7 aux utilisateurs finaux afin de garantir la fourniture ininterrompue des services.

Indicateur de performance du service d'assistance



Sur la base du:

- temps de réponse aux notifications des utilisateurs finaux
- délai de résolution du problème

SÉCURITÉ ET CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Garantir la sécurité des systèmes d'information JAI de l'UE et la sécurité des données sensibles hébergées est l'une des principales priorités de l'Agence



- Mise en place d'un centre de réponse aux incidents de sécurité informatique (CSIRT) sur les procédures de coopération pour les incidents de sécurité affectant l'interopérabilité
- Surveillance renforcée du paysage des menaces de sécurité dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine
- Exercice de sécurité et de continuité des activités du SIS en octobre 2022 et exercice de cybersécurité en novembre

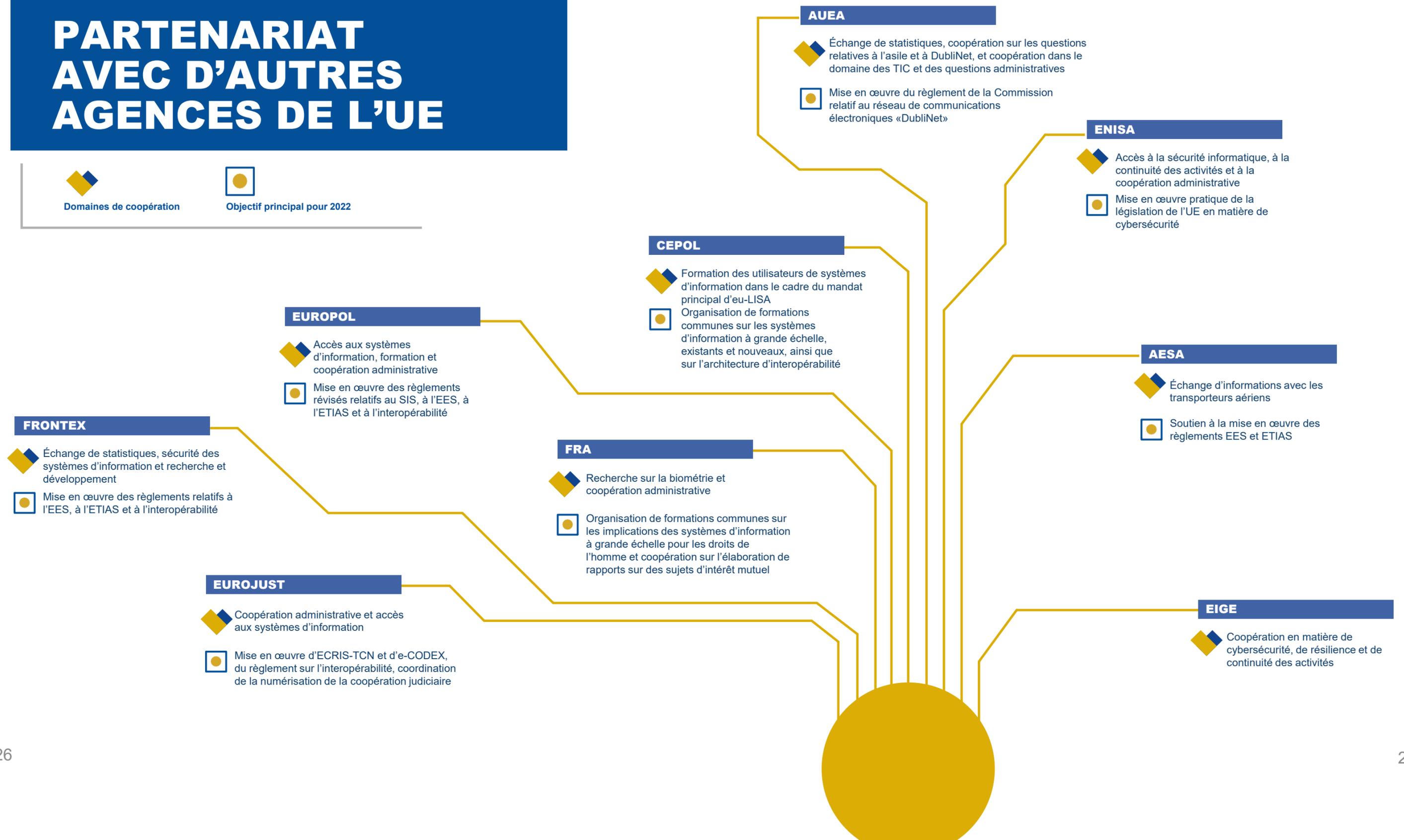
PARTENARIAT AVEC D'AUTRES AGENCES DE L'UE



Domaines de coopération



Objectif principal pour 2022



FRONTEx

-  Échange de statistiques, sécurité des systèmes d'information et recherche et développement
-  Mise en œuvre des règlements relatifs à l'EES, à l'ETIAS et à l'interopérabilité

EUROJUST

-  Coopération administrative et accès aux systèmes d'information
-  Mise en œuvre d'ECRIS-TCN et d'e-CODEX, du règlement sur l'interopérabilité, coordination de la numérisation de la coopération judiciaire

EUROPOL

-  Accès aux systèmes d'information, formation et coopération administrative
-  Mise en œuvre des règlements révisés relatifs au SIS, à l'EES, à l'ETIAS et à l'interopérabilité

FRA

-  Recherche sur la biométrie et coopération administrative
-  Organisation de formations communes sur les implications des systèmes d'information à grande échelle pour les droits de l'homme et coopération sur l'élaboration de rapports sur des sujets d'intérêt mutuel

CEPOL

-  Formation des utilisateurs de systèmes d'information dans le cadre du mandat principal d'eu-LISA
-  Organisation de formations communes sur les systèmes d'information à grande échelle, existants et nouveaux, ainsi que sur l'architecture d'interopérabilité

AUEA

-  Échange de statistiques, coopération sur les questions relatives à l'asile et à DubliNet, et coopération dans le domaine des TIC et des questions administratives
-  Mise en œuvre du règlement de la Commission relatif au réseau de communications électroniques «DubliNet»

ENISA

-  Accès à la sécurité informatique, à la continuité des activités et à la coopération administrative
-  Mise en œuvre pratique de la législation de l'UE en matière de cybersécurité

AESA

-  Échange d'informations avec les transporteurs aériens
-  Soutien à la mise en œuvre des règlements EES et ETIAS

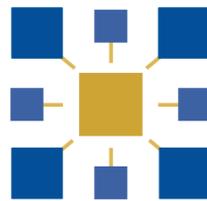
EIGE

-  Coopération en matière de cybersécurité, de résilience et de continuité des activités

GOVERNANCE ET CONFORMITÉ

La fonction de gouvernance veille à ce qu'eu-LISA fonctionne conformément au cadre réglementaire de l'UE en appliquant des pratiques administratives saines et transparentes. L'Agence s'efforce de manière active et continue d'optimiser ses services et ses processus afin d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Cadre commun d'évaluation (CAF)



- Système de gestion de la qualité totale conçu spécifiquement pour les organisations de l'administration publique
- Plan d'amélioration 2022 détaillant les priorités de développement à long terme
- Demande de labellisation «Utilisateur effectif du cadre commun d'évaluation» certifiée en mai 2023

PROTECTION DES DONNÉES

En tant qu'agence responsable du traitement des données à caractère personnel sensibles, la protection des données est l'une des principales priorités d'eu-LISA



- Garantie d'un niveau élevé de protection des données, en étroite collaboration avec le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)
- Rédaction d'analyses d'impact relatives à la protection des données (AIPD)
- Rapport de travail annuel du délégué à la protection des données (DPD) 2021
- Établissement du registre des activités de traitement effectuées pour le compte d'un ou de plusieurs responsables du traitement

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES



TOTAL DES DÉPENSES
291,29 millions



DÉPENSES DE PERSONNEL
41,22 millions

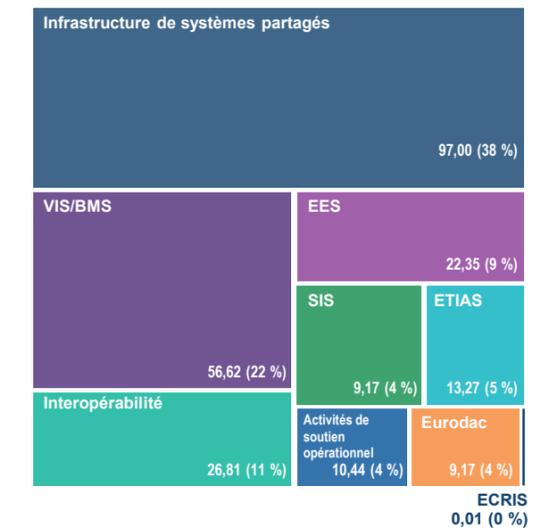


DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT et D'INFRASTRUCTURE
25,49 millions



DÉPENSES OPÉRATIONNELLES
252,93 millions

RÉPARTITION DES DÉPENSES OPÉRATIONNELLES (en millions)



	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	TOTAL
RESSOURCES HUMAINES (postes occupés)	192	121	11	324
EFFECTIFS SUPPLÉMENTAIRES	7			7
PERSONNEL TOTAL	199	121	11	331



Publication achevée en octobre 2023.

Première édition

Ni eu-LISA ni aucune personne agissant en son nom ne peut être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qui suivent.

© eu-LISA, 2023

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'eu-LISA, une autorisation devra être demandée directement aux détenteurs des droits respectifs.

Conception - Michele Polera'

Rédaction - Kaarin Piiskoppel